

ΕΚΘΕΣΕΙΣ ΚΑΙ ΥΠΟΜΝΗΜΑΤΑ
ΑΠΟ ΤΗΝ ΑΛΛΗΛΟΓΡΑΦΙΑ ΤΟΥ ΓΑΛΛΙΚΟΥ ΠΡΟΞΕΝΕΙΟΥ ΚΡΗΤΗΣ

21.*

(Aff. Etr. B' 344)

Ἐπόμνημα συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 6 Ὀκτωβρίου 1735 τοῦ Maltor, ὑποπροξένου σὶ τὸ Ἡράκλειο πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Χωρὶς ἡμερομηνία)

Mémoire sur l' état présent du commerce
de l' Huile de l' île de Candie.

L' huile est le principal objet du commerce de l' île de Candie. La recolte y commence ordinairement au mois de Novembre, excepté aux environs du port de Mirabeau où l' on ne presse les olives qu' au mois de Février: 'A la ville de Candie d' où cette contrée depend, on vend l' huile au poids; à celles de Rettimo et de la Canée on la vend à la mesure qu' on nomme mistache; celle de Rettimo doit peser dix oques et celle de la Canée huit oques et demi.

Quoiqu' il y ait plusieurs fabriques de savon dans les villes de l' île de Candie, les français font la plus grande consommation de l' huile qu' on y recueille; il depend certainement d' eux de la tenir à bas prix, mais ils sont désunis et incapables de prendre de bons arrangements; que la recolte soit abondante ou non, l' huile est toujours fort chère; les fabricants du savon n' ont aucune part à cette cherte, ils se recrient sur la conduite des français; elle est telle, disaient ces fabricants, qu' ils n' agiraient pas autrement si les oliviers de l' île de Candie leurs appartenaient.

En effet dès le mois de Juillet ceux de Marseille envoient des tonneaux à la Canée pour servir au transport de l' huile de la nouvelle recolte. On ne saurait les y débarquer sans que les habitants de cette ville attentifs à tout ce qui a du rapport au commerce de l' huile, s' en aperçoivent ces préparatifs faits à leurs yeux, sans nécessité et même à contretemps plusieurs mois

*) Βλ. «Κρητικά Χρονικά», τόμ. Ι', σελ. 372 κ. ἐξ.

avant la recolte, font regarder l' huile comme une marchandise qui doit être recherchée et disposent les Candiotes à la vendre chèrement.

L' empressement des français établis à la Carée vient au secours de ces préparatifs, pour fortifier les dispositions où les Candiotes sont déjà; quoique les olives soient vertes et exposées encore à beaucoup de contretemps au mois de Juillet, les courtiers de ces français sont mis en mouvement pour acheter de l' huile qui doit en provenir.

On conçoit aisement combien ces démarches prématurées nuisent aux acheteurs. Les vendeurs de l' huile ont compris depuis longtemps de quelle importance il était pour eux d' être unis; la vente de l' huile à la Canée est dirigée par deux ou trois d' entre eux seulement; aux premiers propositions que leur font les courtiers des français, ils repondent que n' y ayant rien d' assuré sur la recolte ils n' osent pas encore prendre des engagements. Les français ne se rebutent pas, ils reviennent plusieurs fois à la charge. Les vendeurs entrent enfin en négociation et à l' insu les uns des autres chaque courtier a été vu diverses fois. Un des vendeurs fait marché avec celui qui porte plus haut le prix de l' huile et qui en paie toute la valeur à l' avance; le vendeur a soin de rendre ce traité public; le prix auquel il a été conclu devient le prix courant de la place. Les autres courtiers se présentent pour acheter aux mêmes conditions et sont reçus, de façon que chaque vendeur reçoit des sommes importantes longtemps avant la recolte de la marchandise qu' il s' oblige de donner en paiement.

Cette pratique entièrement opposée au bien du commerce des tous les pays, l' est plus particulièrement à celui de l' huile de l' Ile de Candie. Les français n' y ont d' autres concurrents qu' eux mêmes. Les fabricants du savon sont les seuls qui puissent les traverser et les nuire. Ils ne renchérissent certainement jamais sur le prix des français; ils achètent au contraire l' huile à meilleur marché et ce serait très inutilement qu' on voudrait les empêcher d' en avoir la quantité qui leur est nécessaire pour leur commerce; ils sont nés dans les pays; leur connaissance y est plus étendue que celle des français et ils ne se servent pas de courtiers pour leurs affaires.

Tous ces avantages sont bien grands; d' ailleurs il est naturel que prix pour prix les fabricants du savon soient préférés;

ceux qui recueillent l' huile sont leurs compatriotes ou leurs confrères dans la même religion.

Ce raisonnement sert à démontrer que de quelque façon qu' on se tourne les fabricants du savon auront toujours la quantité d' huile qui leur sera nécessaire; qu' on ne peut pas les regarder comme en étant les renchérisseurs et que l' augmentation du prix de cette denrée est l' ouvrage de l' empressement et de la jalousie des français; enfin que c' est sans nécessité qu' à l' envi les uns des autres, ils préviennent de loin le temps de la recolte et qu' ils donnent leur argent à l' avance dès le mois de Juillet.

Cet usage d' avancer ainsi leur argent, expose les français à des inconvenients très facheux; ceux qui le reçoivent peuvent mourir ou faire banqueroute avant la livraison de l' huile, il y a plusieurs exemples de l' un et de l' autre cas; il sera seulement fait mention ici de trois.

Les français n' ont certainement pas oublié que la banqueroute d' un juif nommé Bonfils leur coûta cinquante mille piastres et que quelques années après un autre juif nommé Franco étant mort, ils perdirent quarante cinq pour cent sur vingt cinq mille piastres qu' il leur devait; ils se ressouviendront peut être longtemps aussi d' un troisième Juif nommé Sabatay, mort le mois d' Août dernier, après avoir reçu d' eux environ vingt mille piastres.

Quoique ces accidents ne soient pas rares et qu' ils causent un préjudice très considérable, on ne doit pas espérer que les français établis à la Canée se portent d' eux mêmes à prendre les mesures convenables pour n' y être plus exposés; pour gagner la commission des fonds que les négociants de Marseille leur envoient, il faut qu' ils en fassent l' emploi. C' est précisément à cet objet que chaque particulier fixe son attention. Ces négociants sont nés dans une ville où l' on idolâtre la liberté du commerce: la seule idée d' un reglement les effraye. On leur représente inutilement que ceux que les ordres du Roi font exécuter à Smyrne, à seyde et ailleurs, ont retabli le commerce de ces Echelles dans un bon état; ils ne sont pas touchés de ces exemples; la seule voix de leur intérêt les frappe, ils sont insensibles à celle du bien public.

En 1731 la recolte de l' huile fut moins abondante que ne la sera celle de cette année 1735. Les français étant alors convenus de l' acheter en commun, ils ne la payerent que trente deux pa-

ras la mistache, mesure de leur ville. Ils l'ont achetée dès le mois de Juillet dernier 42 et 43 paras. Lorsqu'on leur représente que l'époque de 1731 devrait être la règle de leur conduite, ils répondent qu'il faut que le commerce soit libre et qu'ils sont présentement un trop grand nombre de négociants pour parvenir à régler entre eux la répartition de l'huile.

Pour remédier à cette prétendue impossibilité d'un accord et pour arrêter l'usage où sont les français établis à la Canée de donner leur argent à l'avance, il est indispensablement nécessaire qu'ils soient soumis à observer un règlement. Le Sieur Maltor ose en proposer un projet.

Projet de Règlement

Il paraît qu'il convient: 1^o que les négociants de Marseille n'envoient des tonneaux vides à la Canée qu'après le mois d'Octobre, et que les bâtiments qui en seront chargés, partant d'un des ports de Provence avant la fin du dit mois d'Octobre, ne soient reçus à ceux de l'île de Candie qu'au commencement du mois de Décembre.

2^o. Que sous quelque prétexte que ce soit les négociants français établis à la Canée, ne donnent en aucun temps directement ni indirectement des avances en argent ou en lettres de change pour en les payer en huile ou autre marchandises.

3^o. Qu'au commencement du mois de Novembre de chaque année les négociants français de la Canée soient obligés de s'assembler dans la maison consulaire pour régler, en présence du consul, le prix auquel ils achèteront l'huile de la nouvelle récolte dans des différents endroits de l'île de Candie où on la charge sur les bâtiments français,

4^o. Que la délibération prise dans cette assemblée étant autorisée par le consul, sera exactement exécutée par les français avec défense d'acheter l'huile au prix plus haut que celui qui aura été fixé par cette délibération.

5. Qu'il soit aussi défendu à ces négociants d'acheter ou de faire acheter de l'huile de la nouvelle récolte avant que le prix en ait été réglé par l'assemblée qu'on convoquera annuellement à ce sujet, au commencement du mois de Novembre.

On est convaincu par l'expérience que les négociants français établis dans les Echelles du Levant s'y étant beaucoup multipliés, le commerce des ces même Echelles bien loin d'être aussi lucratif qu'il l'était autrefois donne souvent des grandes

pertes; celui de l' île de Candie est dans ce cas; il n' y a que les ordres du Roi qui puissent le retablir; on va démontrer que le projet de règlement proposé pourra y être d' un grand secours.

L' objet du premier article de ce projet de règlement est de retarder l' arrivée des tonneaux vides, jusqu' au commencement du mois de Décembre. Les premières impressions sont ordinairement les plus difficiles à détruire. On ne peut pas être trop attentif à éloigner ce qui peut en occasionner de désavantageuses. Les tonneaux vides n' étant débarqués à la Canée qu' au mois de Novembre ou de Décembre, les Candiotes n' en seront plus frappés comme ils le sont au mois de Juillet, la recolte de l' huile sera alors ouverte, il n' y aura rien de précipité, ni qui rende les habitants de la Canée rencherir, le retardement des bâtimens les etonnera au contraire, et si les français savent en profiter ils acheteront l' huile à un plus bas prix que celui qui aura été fixé par leur assemblée.

La défense portée par l' article second préviendra le mal que l' usage d' acheter l' huile à l' avance cause au commerce et empêchera les français de s' exposer au danger de perdre leur bien ou par la mort ou par la mauvaise foi des débiteurs qu' ils se font sans nécessité. Les trois autres articles seront un frein qui arrêtera la vivacité et l' empressement des français; ils ne pourront plus rencherir les uns sur le marché des autres. La peine attachée aux contraventions les contiendra; ils seront obligés de s' en tenir au prix fixé par la délibération de leur assemblée et le commerce de l' huile deviendra avantageux. Les gens du pays de leur côté pour obliger les français à augmenter le prix de l' huile feront peut être le semblant de ne vouloir pas leur en vendre, mais ils n' ont qu' à tenir bon en ce cas, les Candiotes seront forcés de venir à eux.

22.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἐπόμνημα συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 2 Ἰανουαρίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maueras.

(Χωρὶς ἡμερομηνία)

Mémoire sur le commerce d' entrée et de sortie qui se fait entre la France et le royaume de Candie.

Ce qui s' appelle le commerce qui se fait entre la France et

le royaume de Candie, est proprement le commerce qui se fait entre la France et l'Échelle de la Canée, l'Échelle de Candie ne recevant, ordinairement rien de France que par la Canée et n'ayant quoi que unie à ses environs que de quoi fournir par an aux chargements de 2 ou 3 des plus petits bâtiments au plus.

Le commerce entre la France et l'Échelle de la Canée n'a jamais eu et n'aura probablement jamais que deux objets de quelque considération : l'un pour la sortie et l'autre pour l'entrée; celui de sortie est l'extraction des huiles et celui d'entrée est l'envoi des fonds en deniers nécessaires pour les achats.

Il est évident que le second de ces deux objets doit toujours avoir une proportion de suffisant avec le premier vu que les achats d'huile ne se font qu'en argent comptant, mais il n'y a aucun inconvénient que les envois en deniers excèdent le prix de ces achats, par ce que le pis aller est, que cet excédent serve ou aux avances que quelques marchands sont en habitude de faire aux propriétaires des oliviers, ainsi qu'il sera expliqué ci-après, ou aux chargements à faire dans d'autres Échelles pour lesquelles les marchands de Marseille ne manquent jamais de donner des ordres subsidiaires aux bâtiments qu'ils envoient ici pour les huiles.

Ce qui réduit le fonds du commerce qui se fait entre la France et le royaume de Candie à l'extraction des huiles, c'est d'une part que le royaume de Candie ne produit que des olives en quelque abondance et de l'autre que ce royaume est si peu étendu et si peu peuplé qu'il ne s'y fait qu'une très petite consommation de tout ce que la France pourrait lui fournir soit dans la quantité soit dans la diversité des marchandises.

Ce peu de consommation s'est remarqué de tout temps dans les états même antérieurs à ceux des cinq dernières années.

Les envois des fonds en deniers nécessaires pour les achats des huiles se font en espèces étrangères et en lettres de change sur Constantinople, sur Smyrne et sur quelques autres Échelles et s'il entre dans ces envois tantôt plus, tantôt moins d'espèces ou de lettres de change, cela dépend du plus ou du moins qui se trouve dû aux marchands de Marseille par leurs commissionnaires dans ces Échelles où il y a toujours plus ou moins lieu à une moins value des marchandises qu'on en peut tirer en retour des marchandises d'entrée, en ce que ces Échelles n'ont à fournir, que des marchandises grossières et de bas prix en retrait

des marchandises de toute espèce, qu' on leur apporte de France et dont elles font une grande consommation. Les Échelles de Constantinople et de Smyrne font plus qu' aucune autre dans ce cas, et s' il y a du blé à prendre dans les environs de celle de Smyrne, on n' y en fait des chargements que rarement par la nécessité du concours de diverses circonstances sans lequel ces chargements serait le plus souvent très peu utiles.

Depuis quelques années qu' on a commencé à Constantinople et dans d' autres lieux des États du G. S. à tirer le savon des savonneries établies dans le royaume de Candie par préférence aux savons qui se tiraient auparavant de Syrie et de Smyrne, il s' est établi d' année en année dans ce royaume quelques nouvelles savonneries; il s' y en est par exemple établi deux dans le cours de 1735. Cela a servi et servira toujours de plus en plus de prétexte aux marchands d' huile d' en augmenter le prix, mais les marchands français donnent eux mêmes lieu d' une manière bien plus réelle à l' augmentation du prix de cette denrée, ainsi qu' il sera expliqué ci - après.

Ce qui a fait donner à Constantinople et dans d' autres endroits des états du G. S. la préférence au savon qui se fait en Candie sur les savons de Smyrne et de Syrie, c' est quant au savon de Smyrne qu' on y faisait entrer dans la composition de celui - ci de la chaux en substance soit par ignorance ou pour en augmenter le poids, au lieu qu' on ne met dans le savon de Candie que de l' eau de chaux laquelle est moins corrosive que la substance même. Et c' est quant au savon de Syrie que ce dernier ne se saurait donner à un aussi bon prix que celui de Candie, tant par rapport aux cendres qui sont également rares et chères en Syrie, que par rapport à la cherté des huiles de cette province causée par le peu d' olives qui s' y recueillent depuis quelques années.

On vient à ce qu' on a dit que les marchands français qui font le commerce des huiles dans le royaume de Candie donnent lieu eux mêmes plus que toutes autre choses à l' augmentation du prix des ces huiles et voici comment.

Divers marchands de Marseille sont en habitude de donner ordre à leurs commissionnaires en Candie d' acheter et de payer comptant longtemps avant la recolte des olives, la quantité d' huile dont ils prévoient qu' ils auront besoin, parcequ' au moyen de l' avance de leurs deniers le prix de ces achats est toujours

inférieur à celui qui court après que les huiles sont faites.

Il arrive delà que la plupart des propriétaires des oliviers ne se trouvant plus pour lors avoir besoin d'argent, ils mettent tel prix que bon leur semble aux huiles qui ne sont pas vendues par la fermeté qu' ils ont, à n' en point donner à un prix inférieur, sachant bien qu' à l' arrivée des bâtiments français qui seront adressés aux marchands qui n' ont point fait d' achats à l' avance, il faudra bien qu' on en passe par où ils voudront. Et c' est ainsi que quelques particuliers qui se trouvent en état de faire ces sortes d' avances font tort à tous les commerçants en général et à eux mêmes personnellement pour les huiles qui viennent à leur être nécessaires au delà des celles qu' ils ont achetées par avance, à joindre que celles - ci ne leur étant jamais livrées en entier que dans des termes beaucoup plus reculés que ceux qu' ils ont stipulés, on ne les voit que trop souvent obligés pour ne pas retarder les chargements de leurs bâtiments d' acheter des huiles des ceux mêmes par qui il leur en est dû et à des prix fort au dessus de prix convenus pour les huiles qu' on leur doit encore.

Les marchands de Marseille donnent encore un autre ordre d' autant plus propre à faire augmenter les huiles qu' ils le donnent tous généralement. Ils veulent que leurs commissionnaires qui ont des bâtiments à charger ne s' embarassent point à quel prix ils achètent les huiles dont ils ont besoin, pourvu qu' en cas de concurrence ils parviennent à en avoir la préférence, de sorte que ces commissionnaires vont tous hautement sur les marchés les uns sur les autres. Je viens de le voir moi - même et je me suis expliqué avec les marchands de cette Échelle sur le préjudice visible que ces façons d' agir apportent nécessairement au commerce en général, mais je n' ai su que repliquer à la réponse qu' ils m' ont tous faite que tels sont les ordres des ceux qui les font travailler, aux intentions de qui ils ne peuvent que se conformer exactement sous peine d' être réduits à se retirer en France faute d' occupation.

Il est au surplus à présumer et je viens encore d' être confirmé dans cette pensée par ce qui s' est passé sous mes yeux dans les derniers jours, que dans les occasions où les marchands de cette Échelle ont à exécuter le dernier des ordres dont on vient de parler, ils ne le font point sans quelque aigreur les uns contre les autres et sans une jalousie de métier très capables de re-

duire avec le temps, si cela n'est déjà fait aux simples démonstrations extérieures l'union sincère qu'il semble pendant bien de temps de l'année, qu'on doit croire qui est entre eux.

23.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἐπόμνημα συνημμένο σὴν ἐπιστολῇ τῆς 2 Ἰανουαρίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Χωρὶς ἡμερομηνία)

Mémoire sur la différence qui se trouve entre le commerce qui s'est fait en 1735 à la Canée pour des bâtiments français et entre le même commerce des quatre années précédentes.

Comme ce qui à été dit dans un mémoire qui accompagne celui-ci et qui traite du commerce ouvert entre la France et le royaume de Candie en général, fait voir que des tous les articles de ce commerce il n'y a que celui de l'extraction des huiles quant à la sortie, et que celui de l'envoi des fonds en deniers nécessaires pour les achats quant à l'entrée, qui soutiennent ce commerce. Tous les autres articles tant d'entrée que de sortie n'étant que d'un très petit objet, il ne sera parlé ici, vu d'ailleurs que l'article de l'envoi des fonds en deniers est aussi rempli dans l'état de 1735 que dans ceux des précédentes années, il ne sera, dit-on, parlé ici que de la différence qui se trouve entre 1735 et entre lesdites 4 précédentes années dans l'article de l'extraction des huiles.

Cette différence est très considérable car il se voit que les parties d'huile que les bâtiments français ont chargées dans les années 1731, 1732, 1733 et 1734, excèdent de 3, 5, 7 et 8 fois ce qui en a été chargé en 1735.

Heureusement cette grande différence n'a eu sa source que dans un événement fortuit, lequel n'a dans le royaume de Candie que des revolutions très éloignées.

Il fit dans tout ce royaume au mois d'Avril 1734 temps auquel les oliviers sont en fleurs, un coup de vent de nord très chaud qui brûla et fit tomber la plupart des ces fleurs. Cet accident fit manquer totalement, pour ainsi dire, la recolte des olives en sorte qu'il ne se fit en cette année dans ce royaume pres-

que point d'huile et c'est à cette disette d'huile que se doit attribuer le peu qui en a été portée en France en 1735, car comme la recolte des olives ne se fait qu'à la fin de l'année, c'est sur les chargements de l'année qui suit cette recolte qu'influe l'abondance ou la rareté des huiles.

Le peu d'huiles qui se fit en 1734 a aussi donné lieu en partie à l'augmentation du prix de cette denrée qui se remarque dans les achats énoncés dans l'état de 1735 au dessus du prix des achats énoncés dans les états des 4 années précédentes, mais cette augmentation a encore eu une autre cause qui est expliquée dans le mémoire dont on a parlé au commencement de celui-ci.

24.

(Aff. Etr B¹ 344)

Ἐπόμνημα συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 12 Μαΐου 1736 τοῦ Maltor, ὑποπροξένου στὸ Ἡράκλειο, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Χωρὶς ἡμερομηνία)

Le dépérissement du commerce de l'huile de l'île de Candie se réduit à trois causes qui sont :

La trop grand nombre de négociants français établis à la Canée.

Les achats que ces négociants font d'avance des particuliers qui recueillent l'huile

et les magasins qu'ils tiennent aux avenues de la porte de la ville pour y acheter l'huile au détail.

Chacun convient de cette vérité que le trop grand nombre de négociants dans une Échelle nuit considérablement au bien et à l'utilité de son commerce. Celui de Candie consistant au seul article de l'huile, cet obstacle lui est plus désavantageux. Chaque négociant, sollicité par son intérêt particulier, tache de prévenir et même de supplanter ses collègues; les uns et les autres pour remplir les commissions qui leur sont adressées, s'empres- sent d'acheter. Les gens du pays attentifs à toutes les démarches des ces négociants profitent de cet empressement qui les rend les maîtres du prix de l'huile.

Cet inconvénient n'est pas le seul ni même le plus grand. Le commerce de l'île de Candie ne peut être porté au delà de

trois cent mille piastres année commune; il est partagé entre dix maisons des nationaux établis à la Canée et le profit de la provision qui leur est adjugée fournit à peine à leurs dépenses. Le gain est cependant le principal objet que ces nationaux se proposent dans leurs établissements en Turquie; mais parceque le profit de la provision n'est pas un moyen qui puisse les conduire à leurs fins, les plus avides achètent de l'huile plusieurs mois avant la recolte à dessein de revendre. Cette spéculation est entièrement opposée au bien public. Ces négociants au lieu de se contenter à l'augmentation du prix de l'huile occasionnée par l'empressement général, donnent eux-mêmes lieu à un renchérissement plus onéreux en achetant encore de l'huile au temps de la recolte à des hauts prix. On verra ci-après quel est le point de vue de cette pratique.

Les achats faits d'avance ont ces inconvénients :

L'argent qu'on donne longtemps avant le terme convenu pour la livraison de la marchandise est toujours beaucoup aventuré entre les mains des débiteurs.

Ceux qui achètent ainsi sont assurés de voir venir à leur adresse des bâtiments. Les négociants de Marseille qui doivent les leur adresser ont l'intention de les en informer d'avance afin qu'ils prennent leurs mesures pour avoir au prix courant de la place l'huile nécessaire à la cargaison des ces bâtiments. L'usage que ceux de la Canée font des ces avis, c'est de marquer d'abord un grand empressement de faire par là renchérir la marchandise, d'en acheter quelque petite partie à haut prix pour se mettre à l'abri du reproche, d'endosser ensuite sur leurs correspondants une partie de celle qu'ils ont déjà achetée, et finalement de traiter en juifs ceux des autres négociants auxquels l'arrivée de plusieurs bâtiments au port de la Canée rend nécessaire l'huile qui leur reste.

On va démontrer quel est le mal qui résulte des magasins que les négociants français établis à la Canée ont aux avenues de la porte de la ville.

La plupart de ces magasins dirigés par des gens du pays sont tenus par ceux des négociants qui revendent l'huile. Ces magasins leurs sont un moyen assuré d'en faire augmenter le prix d'une manière moins sensible. Ceux des gens du pays qui vendaient autrefois de l'huile en gros n'osent plus s'y hasarder, parce que les magasins tenus par les français leur otent le

moyen d' en ramasser à un prix raisonnable. Cet établissement et les achats faits d' avance dont il est parlé plus haut, ont rendu ruineux le commerce de l' île de Candie et ces deux causes dérivent de la première, qui est le trop grand nombre de négociants français établis à la Canée.

25*

(Aff. Etr. B¹ 344)

Υπόμνημα τοῦ Brignol ἀντιπροσώπου τῶν ἐμπόρων Χανιῶν συνημμένο στήν ἐπιστολή τῆς 28 Ἰουνίου 1736 τοῦ Dez, προξένου σιὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(La Canée, le 25 Juin 1736)

Le Sieur Brignol député des négociants qui composent la Nation française en cette Échelle de la Canée, ayant reçu une lettre que Messieurs les Echevins et Députés de la Chambre du Commerce de Marseille lui ont fait l' honneur de lui écrire le 21 Mars dernier, portant ordre de dresser un mémoire, contenant les moyens par lesquels l' on pourrait régler les achats de l' huile d' une manière convenable à tous les nationaux qu' ils pourront signer ce mémoire et y faire insérer les raisons propres à appuyer leus sentiments. Il aurait communiqué le contenu de cette dite lettre à tous les marchands français composant la Nation qui s' est trouvée assemblée pour la seconde fois pardevant Monsieur Dez conseiller du Roi, consul de France en ce royaume de Candie, le 25 Juin 1736.

En conséquence de cette ditte lettre, le dit Sieur député aurait dressé le présent mémoire, qui sera présenté à la Nation encore assemblée comme dessus et le signera qui ne sera d' avis contraire pour ensuite être remis entre les mains de mon dit Sieur le consul, qui aura la bonté de l' envoyer à Messieurs les supérieurs, qu' ils auront attention à voir.

Que considérant le grand nombre des bâtiments français qui abordent en cette Échelle après le temps de la recolte faite les

*) Τὰ ὑπομνήματα μὲ τoὺς ἀριθμοὺς 25, 26, 27, 28 καὶ 29 εἶναι ἡ συνέπεια μιᾶς ἐπιστολῆς τοῦ Ἐμπορικοῦ Ἐπιμελητηρίου τῆς Μασσαλίας, μὲ ἡμερομηνίαν 21 Μαρτίου 1736, πὸ ἐπιφορτίζει τὸν Brignol νὰ συντάξῃ ἓνα ὑπόμνημα ἀναφερόμενο στήν κρίση πὸ περνᾷ τὸ ἐμπόριο τοῦ λαδιοῦ.

dix maisons françaises toutes très bien appuyées par des commerçants de Marseille, l' on verra qui n' est pas extraordinaire ni surprenant que l' augmentation du prix que l' huile a fait ici, rien autre ne la produit et ne la fait accélérer que le besoin inévitable où sont la plupart des négociants de Marseille, incités à l' exemple l' un de l' autre adresser et multiplier ou à faire travailler les maisons d' ici pour en retirer continuellement d' huile, qui grossit extraordinairement les demandes reiterées de cette denrée indépendamment des celles que trop souvent en viennent faire des capitaines français sans être adressés qu' on appelle communement aventuriers, lesquels pour vite charger, faire un bref voyage et jouir d' une provision ne menagent rien sur le prix qui ne leur importe qui soit haussé ou diminué.

Ce qui fait naître ce besoin extrême d' huile devenu depuis quelque temps d' une étendue très considérable, parce que l' huile est le premier article et le plus solide des marchandises qu' on puisse tirer du Levant et celui le moins sujet à perdre. C' est à l' égard d' un négociant de Marseille, parce qu' il veut occuper au transport de cette denrée des bâtiments de mer dont il est propriétaire et que restant oisifs dans le port de sa demeure ne font pour lui que des fonds absolument infructueux et sujets à un dépérissement. C' est à l' égard d' un autre parce qu' il convient à ses intérêts de faire travailler des négociants de cette Échelle dont il a fait l' établissement et aux émoluments duquel il est associé directement ou indirectement pour ne pas leur procurer soit par lui même, soit par ses soins et ses sollicitations auprès de ses amis autant qu' il peut des commissions pour acheter et amasser d' huile. 'A l' égard de celui - ci c' est qu' il prend le parti de convertir en retrait d' huile (qui lui devient des beaux louis d' or à son arrivée à Marseille) plutôt qu' en d' autres marchandises de longue haleine à en pouvoir faire du comptant le provenu de celles consistant en draps, indigo, sucres et autres qu' il a faites passer de France à Constantinople et à Smyrne. Enfin à l' égard de celui - là c' est que son commerce roule sur la fabrication du savon qu' il fait faire pour son compte, pour laquelle il est attentif à se ménager un avantage qui médite sur le prix de l' huile que doit consumer en la faisant lui même acheter à sa source ou sur le lieu, à tout cela y joignant encore la grande facilité que nos négociants ont en cette Échelle de négocier des lettres de change sur Smyrne et Con-

stantinople, qu'elles font éviter le risque de la mer pour les fonds qu'on y destine de Marseille, pour les projets et les enlèvements de l'huile, produit que sans exagération à un commencement de recolte; il se trouve en cette Échelle des ordres et des fonds bien au-delà de ce qui s'y peut acheter d'huile et ce qui le prouve évidemment c'est le nombre assez fort de sequins effectifs de toute espèce qui sont sortis et qui sortent d'ici pour Marseille sur divers bâtiments pour n'avoir pas voulu les employer en huile et les argents qui restent encore dans les caisses françaises à convertir en dite huile; bien a voulu pour ce commerce qu'on n'a pas pensé d'employer les sequins ci-dessus que si on se fut mis en état d'en faire tout autant d'huile, le prix de cette denrée serait encore monté de cinq paras par mistache au dessus de soixante qu'a été le plus haut prix donné.

Quand ces ordres et ces fonds arrivent ici dans les mois de Novembre, Décembre et Janvier, ils ne peuvent faire autrement que d'occasionner des grands mouvements pour les achats que les commissionnaires poursuivent vivement avec d'autant plus de raisons qu'un chacun d'eux veut se trouver pourvu d'huile quand les bâtiments qui leur sont adressés arrivent afin de ne pas les faire rester inutilement dans ce port qui causerait sans doute des plus gros frais. Comment donc effectuer la multitude des commissions auxquelles les sus-dits différents et présents motifs donnent lieu sur cette Échelle et à dix différentes maisons y établies qu'elles forment dix demandeurs, s'il on y fait de nécessité vertu pour se pourvoir d'huiles et la préparer avant l'arrivée des bâtiments qui ne tardent guère de paraître après celle des ordres et des fonds, attendu que la plupart de tous les négociants de Marseille en cette Échelle souhaitent ardemment et vite recevoir d'huile avant la fin d'Avril pour pouvoir en faire usage au préalable la campagne des savons finie à Marseille; C'est donc aux dits négociants de Marseille que Messieurs les supérieurs doivent s'adresser ou du moins il paraît ainsi pour les faire mettre en règle pour les achats qu'ils ordonnent ou qu'ils font faire en cette Échelle et pour empêcher que leurs ordres et expéditions précipités ne mettent pas si souventes fois leurs commissionnaires d'ici dans la gêne ou dans la nécessité de faire à tout prix les dits achats; des qu'ils après tout l'on n'a pas tant de sujet de se plaindre, qu'on consulte chacun des sus-dits négociants de Marseille qu'ils ont fait ici des expéditions

et qu' on les oblige de faire voir tous les prix sous lesquels ils ont reçus leurs huiles qu' ils fassent une incorporation de tous ces mêmes prix, ils feront voir qu' ils ne se recrient, bien loin delà le plus gros nombre se plaindra qu' il n' a pas eu tant d' huile comme il avait fait dessein d' en tirer d' ici, en cette dure et triste occasion, qui se fait des pertes généralement à tous les autres articles de marchandises qu' on tire du Levant; ce qui n' est pourtant pas extraordinaire, puisqu' on s' y attend à toutes les cessations de guerres; qu' on rappelle la mémoire de celle de 1713 quelles pertes ne donna-t-il pas l' huile, qu' on rappelle encore celle de 1729 aussi quelle perte ne donna-t-elle pas? Présentement en mettant l' huile rien qu' au plus haut prix qu' elle s' est achetée et qu' on examine tout jusqu' au profit qui se fait d' entrée sur les espèces et marchandises on n' y perd rien sur le pied de 35 livres la millerole à Marseille, mais en prenant les affaires de la source de cette recolte on verra par compte qui se vient de faire ici qu' il y a des marchands de Marseille qui ont reçu des premiers et de derniers prix c' est à dire depuis 35 paras jusqu' à 60 paras le mistache qu' ils trouvent un profit de 5 à 6 par millerole ce qui dénote assez qu' il ne faut savoir que s' en bien prendre au commerce de la Canée, pour de profit il n' en manque jamais en mettant un prix dans l' autre à l' extrémité.

Qu' on n' ait pas à Marseille la douce et flateuse pensée que quand la demande de l' huile renforce ici que les français sont les seuls maîtres du prix, cette Échelle se trouve bien différente en revolution de ce qu' elle était autrefois pour le commerce, tellement bien que s' il venait s' y établir de nouveau ces vieux marchands qui s' en sont retirés, il faudrait qui fissent un apprentissage pour se mettre au fait des routines et des affaires présentes; maintenant qu' il y a ici, à Rettimo et à Candie au-dessus de quarante savonneries qui consomment le tiers d' une recolte quand elle se trouve abondante, les français ayant donc les fabricants à savons du pays pour concurrents aux achats d' huile c' est impossible qu' ils puissent faire toute l' huile qui leur faut avec précipitation par ordre du concours des marchands de Marseille qui en veulent, s' ils ne se donnent des grands mouvements et plus aujourd' hui qui manque sur cette Échelle des vendeurs en grosse partie, qu' au temps passé que pour quatre maisons commissionnaires françaises qui étaient celles qui travail-

laient (les autres ne faisaient rien ainsi qu' il paraît par les manifestes en chancellerie) il y avait dix de ces vendeurs et qu' une seul savonnerie; que c' est bien different aujourd'hui qui se trouve sur cette île quarante savonneries et seulement que deux ou trois de ces vendeurs, que le plus souvent se liguent ensemble pour soutenir haut le prix des grosses parties d' huile à vendre qu' ils ramassent et qu' ils achètent peu à peu de l' argent qui reçoivent de l' acheteur; d' ailleurs les dit vendeurs sont si intimidés de l' ardeur et de l' empressement avec le quel ces fabricants achètent toujours à un prix plus fort que du courant, qu' ils n' ont d' autre courage qu' à passer de fort modiques ventes suffisantes que pour charger des bateaux, par crainte de vendre par supposition à 40 paras et d' être forcés demain d' acheter à 45 paras comme souventes fois il arrive, car depuis quelque temps ces fabricans à savons par un entêtement déplorable augmentent continuellement le prix de l' huile, jusqu' à ce qui soit à son plus haut période ou à un point à presque rien gagner sur la fabrication; et les français commissionnaires d' ici qui ne sont pas moins en nécessité d' huile que lesdits savoniers sont forcés et ont le couteau à la gorge pour les suivre, car s' il faut d'huile aux savoniers d'ici pour faire travailler leus fabriques, il en faut également aux français pour faire marcher les bâtiments qui leur sont envoyés et pour envoyer des retraits aux commerçants de Marseille qui en veulent des effets qu' ils ont fait passer à Smyrne et à Constantinople, tellement bien que souventes fois il s' est vu même a cet hiver passé que de nos marchands ont été forcés d' envoyer leurs commis chercher d' huile en Morée, particulièrement à Naples de Malvoisie pour n' en trouver suffisamment en cette Échelle.

S' il y a quelque cause à laquelle on doive attribuer le peu de profit qui paraît dans le commerce de l' huile que font ici les négociants de Marseille et surtout à cette année, ce n' est pas dans la manière que les achats se pratiquent qui faut la chercher; pour la trouver l' on ne doit s' arrêter qu' un moment sur les fréquentes variations par lesquelles passent les prix de l' huile pendant l' année à Marseille, il n' est presque point de mois qu' il n' y apporte quelque changement, et ce qui est précisément le point dont il s' agit ici; c' est qui court ordinairement à chaque mois de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre un bon prix de l' huile à Marseille qui met d' abord en mouvement

ceux des commerçants du dit lieu dont le nombre est trop fort pour cette Échelle qu' ils ont des vues sur cette denrée, delà viennent les ordres et les commissions données comme en foule aux commisionaires de cette Échelle, ceux que doivent-ils pas faire pour préparer d' huile comme par exemple quand ils ont été appuyés et encouragés par l' avis du bon prix de 37 livres la millerole à Marseille, ainsi qu' il a été celui de Septembre, Octobre, et Novembre derniers, mais ce bon prix de Marseille qu' a donné occasion à tant de projets exécutés, n' a eu pour ainsi dire qu' une lueur passagère, tandis que celui - ci se soutient tant parceque les savoniers continuent d' acheter, que parceque aussi il y a toujours quelques négociants qui en font de même par besoin de cette denrée, que pour faire marcher des bâtiments et que pour tirer des retraits de Smyrne et de Constantinople, cependant la demande ne cessant ici comme il arrive aujourd' hui que les français continuent leurs achats et la quantité d' huile diminuant à vue d' œil; ce n' est pas surprenant ni inouï que le prix de celle se soutienne ou qui ne diminue que lentement, comme il a commencé de faire, sur les avis peu favorables venus nouvellement de Marseille que si le prix baisse au dit lieu pourquoi ne le soutient - on pas et pourquoi aussi ne s' y abstient - on pas de faire des projets et des expéditions qui suffoquent pour ainsi dire cette Échelle, aussi il se voit que les commerçants de Marseille ne diminuent en rien de l' empressement d' en retirer d' huile que jusque à ce qu' ils sachent qu' il n' y en a plus, non-obstant les méchants avis du prix qui leur ont été donnés et qu' ils on reçus depuis le 20 Janvier dernier; les propriétaires de cette denrée attentifs à tous ces mouvements ne se reduisent à la vendre qu' à force de prix et après avoir été sollicités par toute sorte d' endroits par les acheteurs français.

L' on ne peut que convenir maintenant que si en cette Échelle le prix de l' huile a été poussé un peu haut cette année, ce n' est que par les considérables commissions d' huile qu' on y a adressées qu' elles continuent encore, et par les capitaines venus à l' aventure, certains desquels expédiés de Marseille depuis la fin d' Octobre dernier et venus ici en Décembre ensuite que tant seulement l' huile commençait de sortir du moulin, n' ont rien ménagé jusqu' à payer 58 paras la mesure de l' huile de cette ville parcequ' absolument et à tout prix comme des affamés ils ont voulu charger d' huile pour ne savoir où en trouver en au-

cun autre endroit du Levant qu' en cette Échelle où la recolte n' y a pas été si abondante comme on la croyait et où les huiles ont été fort resserées. Aussi de ces obstacles est venu partie de la chéreté qu' elle était inévitable cette année, vu que les bâtiments français destinés pour l' huile n' ont vu ni n' ont su autre endroit pour en trouver que cette Échelle, attendu qu' à la côte de Smyrne et en Morée la recolte y a totalement manquée et si à ces endroits il se trouve recolte prochaine comme on le debite et que celle de cette Échelle soit tant soit peu abondante, il y a tout à espérer que les commerçants français n' y occasionneront pas plus tant l' augmentation du prix pour n' y venir avec l' empressement; tel de ceux avait en dernier lieu fait projet d' en tirer six chargements d' huile qui n' en fera à l' avenir d' autres plus forts que la moitié, l' autre moitié sera destiné pour Smyrne ou pour Morée.

Finalement il paraît que c' est faire tort aux négociants composant la Nation en général de cette Échelle de leur imputer un prétendu manque de conduite sur les achats qu' elle a faits, de quoi elle en demeurera l' avis dans l' esprit des Messieurs les Supérieurs qui auront la bonté d' examiner à fond toutes les raisons avancées dans ce mémoire; et pour conclusion de celui l' on dira que s' il y a de la nécessité à faire quelque arrangement à ce commerce il paraît qu' il ne doit se renfermer qu' à faire moderer les commerçants de Marseille qui sont le grand mobile du prix ici par leur empressement d' en tirer d' huile, afin qu' ils ne soient pas si actifs ni tant empressés à donner des ordres pressants et à ne faire désormais que des expéditions sur les avis des chargements achetés pour le moins la plus grosse partie de ceux et non au hasard ou à l' aventure; venant à faire lesdites expéditions qu' à pareilles bonnes enseignes, les prix peuvent ne plus tant monter ici ou de moins y rester sur un pied raisonnable en égard à celui de Marseille, étant naturel que rien ne ralentit tant les empressements du commissionaire (tenus par loi commerçante d' effectuer autant qu' il est possible et suivant ses lumières les ordres qu' on lui donne) que lorsqu' il voit son commettant modéré et qui ne veut rien précipiter aux achats. Messieurs les Supérieurs peuvent faire mettre en pratique cette maxime proposée assurément et il y a tout à espérer qu' elle pourra être que la restauration de ce commerce pour la prospérité duquel il n' y a aucun des nationaux qui ne soit porté d' y

donner ses attentions les plus requises d' autant mieux que c'est de leur intérêt, comme aussi de leur honneur que ces commettants profitent pour les engager à une continuation d' un travail dont lesdits nationaux en espèrent leurs fortunes.

J. Brignol député

Le présent mémoire lu et discuté pour la seconde fois le 25 Juin 1736 dans une assemblée tenue par M. le Consul de la Canée, de tous les Sieurs négociants composant la Nation de cette Échelle, a été approuvé dans tous ses chefs par nous Joseph Brignol député, Jean - François Rastit, Jean Abeille, Antoine Brémond, Ambroise Carfeuil et Jean Gourdan qui l'allons signer purement et simplement.

Bastit et Guintrand
Carfeuil et Comp.^{ie}
Gourdan et Rozan

J. Brignol député
Abeille et Gautier
Guilhermy et Bremond

Et quant à nous Jean Chiousse, Pierre Rille, François Utre et Mathieu Hermitte, nous ne l' allons signer que pour ne nous pas éloigner de ce que Messieurs de la Chambre du Commerce donnent à entendre par leur dite lettre du 21 Mars citée au dit mémoire que chaque marchand le signera, sauf à expliquer les raisons qu' ils pourraient avoir de n' être pas du sentiment de ceux qui le signeront purement et simplement et comme il serait trop long d' étendre à la fin de ce mémoire toutes les raisons que nous, dit Chiousse, Rille, Utre et Hermitte, avons à proposer contre son contenu, nous avons tout présentement remis à M. le Consul un mémoire séparé chacun de nous en particulier contenant les moyens sur lesquels nous appuyons les nouveaux expédients que nous avons à proposer pour remédier aux abus dont Messieurs de la Chambre se plaignent

Utre P. Rille et comp^{ie} Chaulan et Hermitte
J. Chiousse

Et à l' instant pour donner communication à toute la Nation desdits quatre mémoires remis par lesdits Chiousse, Rille, Utre et Hermitte il a été fait lecture de chacun desdits mémoires.

Larmet chancelier

26.

(Aff. Etr. B¹ 344)

*Υπόμνημα τοῦ J. Chioussé ἐμπόρου στὰ Χανιά, συνημμένο
 στήν ἐπιστολή τῆς 28 Ἰουνίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά,
 πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(La Canée, le 6 Juin 1736)

Mémoire des raisons qui font voir ce qui
 est pernicieux au négoce des huiles de ce pays.

Divers membres de la Nation ont introduit l'usage d'avoir des magasins aux avenues de la porte de la ville, comme font les gens du pays pour acheter les huiles au détail, outre ça de prendre les huiles des gens du pays en dépôt en donnant d'argent à l'avance pour en avoir la préférence lors de leur vente et d'acheter à l'avance des paysans, ce qu'il ne convinrent du tout point au bien et à l'avantage de tous ceux négocient en ce pays, ce qu'on verra clairement par les raisons déduites ci-après.

Premièrement il faut savoir que du temps passé qu'il n'y avait point de magasin tenu par les français de la manière qu'on fait aujourd'hui, les gens du pays étaient fort embarrassés à l'ouverture de la campagne pour mettre un prix sur les huiles qu'on devait acheter au détail, ce qui faisait qu'on le mettait à si bas prix qu'il été possible de peur de n'acheter à un prix qui ne nous convint point, lequel n'était guère augmenté que lorsque quelques d'eux avaient passé quelque vente avantageuse et dont cette augmentation n'allait jamais fort haut pendant tout le temps des achats au détail et comme pour lors ils n'étaient pas traversés par ceux des magasins des français ils achetaient tranquillement et ils nous passaient des ventes d'huile à prix convenables à cause qu'ils avaient la facilité de remplacer promptement la même quantité d'huile qui venaient de nous passer vente, soit en achetant au détail ou de ceux qui recevaient en dépôt dans leurs magasins, ce qu'ils ne peuvent plus faire aujourd'hui, leur en ayant ôté le moyen par la multitude de magasins que les français ont établis, lesquels sont régis par des juifs, des grecs et même des turcs, lesquels à l'ouverture de la campagne ne vont pas chercher de ci-près pour le prix des huiles dont les gens du pays sont forcés de suivre et même ils

sont obligés de les faire augmenter d' un jour à l' autre à cause que ceux qui achètent pour les français ont l' argent mignon et de meilleures espèces que nous les autres, ce qui fait que les paysans les préfèrent prix pour prix; et par cette raison pour s' attirer les dits paysans ils sont obligés d' en augmenter le prix, et ce qui les encourage à celà faire c' est qu' ils se voient suivis par ceux qui achètent pour les français, attendu que ceux-ci ne veulent point perdre ceux qu' ont coutume de venir vendre à leur magasin, quand même ils voient qu' il y a de la perte aux dits achats, ce qui fait qu' insensiblement les augmentations se font jusqu' à leur haut période; par toutes ses raisons qui sont sans fard et sans déguisement on jugera facilement combien les magasins des français sont pernicieux à ce négoce.

Secondement pour prouver que les huiles prises par les français en dépôt pour lesquelles on est obligé de donner d' argent à l' avance pour en avoir le préférence lors de leur vente est un négoce pernicieux, je dis que si ses gens - là ne trouvaient pas chez nous la facilité du dépôt ni d' argent en prêt sur leurs huiles, ils seraient forcés de faire affaires avec les marchands du pays qui vendent en gros comme ils faisaient du temps passé, lesquels pour trouver d' argent pour ceux qui leur auraient donné leurs huiles en dépôt ils seraient forcés de nous passer des ventes par intervalle au lieu que ces gens - là ayant reçu d' argent des français ils attendent tranquillement pour vendre leurs huiles que le prix soit à son plus haut période, dont plusieurs en ont fait une triste expérience cette année.

Troisièmement, je dis que les achats à l' avance faits avec les paysans sont aussi très pernicieux, parce que s' ils viennent vers nous c' est pour en tirer un meilleur parti que de ceux avec qui ils avaient coutume de vendre, dont il y a un temps immémorial qui font ce négoce; ainsi lui ôtant le moyen des dits achats nous lui ôtons celui de nous pouvoir passer des ventes; outre ça on voit clair que delà il en survient quelque augmentation.

Qu' on ne dise pas que c' est la manière de négocier qui fait faire les augmentations sur le prix des huiles; celà peut s' attribuer à deux sortes de manière, si on prétend trouver à dire à ceux qui ont fait des achats à prix onéreux, je me contenterais de dire sans apostropher personne qu' ils n' ont pu mieux faire, et pour contre je dis et je soutiens que ce sont uniquement ceux

qui font acheter au détail à l' avance des paysans et qui prennent les huiles en dépôt, qui par ses menées ont été absolument la cause des augmentations.

Qu' on ne dise pas aussi qu' il y a eu de tout temps des magasins de français pour acheter au détail; quand du temps passé il y en a eu ils travaillaient d' une autre manière qu' on ne fait aujourd' hui, car il le faisaient par spéculation et il n' est pas arrivé de ce temps - la des revolutions au prix des huiles au détail, au contraire ceux qui achetaient pour lors tenaient en raison les gens du pays puisque quand ils voyaient que le prix ne convenait pas, ils cessaient d' acheter, ce qui faisait que par appréhension les gens du pays ne poussaient pas leur pointe comme ils font aujourd' hui; ce que j' en dis est la pure vérité puisque je parle de ce que j' ai fait moi même lorsque je faisais acheter au détail dont il n' y a personne dans la Nation qui l' ignore, mais le système de ceux qui font acheter aujourd' hui, c' est de faire toujours acheter soit qu' il tourne à compte ou non et c' est ce qu' il a ruiné ce commerce.

Qu' on ne dise pas aussi que les savoniers sont cause des augmentations, car si on ne leur été pas contraire lorsqu' ils font leurs achats d' huile s' ils pouvaient ils les achèteraient à bas prix pour gagner davantage et pour preuve que ses gens ne sont pas portés à celá, c' est que lorsqu' il n' y avait que les juifs qui achetassent au détail quand ils voyaient que les savoniers étaient disposés à faire augmenter les huiles ils leur vendaient ceux qui leur étaient nécessaires, ce qu' ils acceptaient de très bon coeur; il est vrai qu' aujourd' hui les savonneries se sont fort multipliées, celà n' importe, les juifs pour ne pas faire augmenter le prix des huiles ils s' obligeraient de fournir aux dits savoniers les huiles qui leur seraient nécessaires, ce qu' il serait de convenance aux uns et aux autres.

De nous lier pour acheter les huiles en commun, cela serait fort bon si celà pouvait se faire sans risque, mais ça serait nous exposer à des grands dangers car on sait par expérience que les gens du pays sont très mal disposés contre nous et voyant que nous voudrions en quelque manière nous rendre les maîtres du prix des huiles, les grecs qui sont nos ennemis jurés ne manqueraient pas de travailler auprès des turcs pour nous faire jouer quelque méchant tour; outre ça que deviendraient les bâtiments qui viennent ici à l' aventure acheter leur chargement, sur quoi

on doit faire toute l'attention qui mérite une telle affaire.

Enfin si on met ordre à ces manières pernicieuses de négocier tant ici qu'à Rettimo et faire en sorte que ceux qu'iront de bonne foi ne soient point trompés, il est certain que les vendeurs en grosses parties s'accumuleront et se mettront en état de faire dans la suite de fréquentes ventes tantôt à l'un tantôt à l'autre comme ils faisaient du temps passé à des prix convenables, car il leur convient très parfaitement que les huiles ne fassent pas des augmentations considérables pour être payés des huiles qu'ils ont achetées à l'avance à bas prix, de quoi j'en ai vu des expériences comme de tous les autres faits dont ce mémoire fait mention.

Ἄ la Canée le 6 Juin 1736

J. Chiousse

27.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἐπόμνημα τοῦ P. Rille ἐμπόρου στὰ Χανιά, συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 28 Ἰουνίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(La Canée, le 6 Juin 1736)

Mémoire où l'on explique les causes en quoi on ne se conduit pas bien en cette Échelle pour ce qui est des traites et des achats des huiles qu'on fait en ce royaume de Candie reduites à notre avis en cinq points.

Mais il ne sera pas hors de propos d'exposer avant toute chose la situation dans laquelle se trouve présentement le commerce des huiles de ce royaume et par qui cette denrée est enlevée. Il n'y a pas longtemps que la Nation française en faisait seule par ces démandes la balance du prix, mais depuis qu'on a trouvé à Constantinople et autres endroits de la Turquie la qualité des savons qu'on fait sur ce royaume très bonne, il s'y est formé une si grande quantité de fabriques à savon, qu'on peut dire sans exagérer que toutes ensemble consomment à années communes un quart de la recolte des huiles, sans y comprendre une quantité de cette denrée que les gens du pays enlèvent pour les

mêmes endroits, si bien que lorsque les demandes des savons et des huiles pour Constantinople et pour la Turquie sont tant soit peu considérables, ce qui arrive très souvent, ce sont les gens du pays qui font à leur tour la balance du prix des huiles et non plus la Nation française comme elle faisait depuis peu de temps; il ne faut pas pour preuve de ceci aller chercher bien loin des exemples, puisqu' il est assuré que ce sont les gens du pays qui les premiers ont payé les huiles cette année à soixante paras le mistache qui est le plus haut prix qu' on les ait vues et que les mêmes gens du pays poussèrent cette denrée l' année passée jusqu' à septante paras le mistache, tandis que les français ne les achetèrent le plus haut prix qu' à cinquante quatre paras. Il faut cependant observer que les gens du pays ne payaient point l' année passée un droit qu' on lui a imposé du depuis d' un para par chaque oque d' huile ou huit paras et demi par chaque mistach de cette ville. Cette denrée est encore souventes fois enlevée par les Nations étrangères soit pour Venise soit pour Livorne.

Le premier point en quoi on ne se conduit pas bien pour les traites et les achats des huiles qu' on fait en ce royaume c' est cette quantité de magasins qu' ils ont les négociants français à l' avenue de la porte de cette ville et à celle de Rettimo pour faire acheter des huiles en détail. Il n' y a pas longtemps que des juifs, des turcs et des grecs de cette ville et de Rettimo vendaient des huiles en grosses parties comptant de les remplacer au moyen des magasins qu' ils avaient en détail, mais depuis que les français font ce dernier commerce tous ces vendeurs d' huile en grosses parties se sont dissipés à Rettimo et le nombre en est réduit aujourd' hui à deux ou trois en cette ville, qui n' osent pas même passer des grosses ventes de cette denrée, crainte de ne pouvoir la remplacer; il n' en était pas ainsi lorsque les français n' avaient encore point de magasins pour faire acheter des huiles en détail; alors les gens du pays étaient pour ainsi dire les maîtres du prix et bien souvent leurs intérêts se trouvaient à le ménager, lorsqu' ils avaient passé vente d' une plus grande partie d' huile qu' ils n' avaient pas encore achetée et ils mesuraient à les payer selon le prix que les français lui offraient; la facilité qu' avaient ces vendeurs de remplacer les huiles desquelles ils venaient de passer des ventes, les faisaient contenter de deux paras par chaque mistache de bénéfice, au lieu qu' à

présent ils veulent gagner dans une seule vente ce qu' ils gagnaient ci devant en plusieurs. On dira peut être que le nombre des vendeurs d' huile en grosses parties est petit; il est constant que lorsque la cause qui les a fait quitter cessera, nous voulons dire lorsque les négociants français ne feront plus acheter des huiles en détail, qu' on verra commencer de nouveau ces vendeurs en grosses parties et que dans peu de temps il y en aura une si grande quantité qu' il y en avait ci - devant et par conséquent les mêmes moyens pour acheter cette denrée à prix convenable; un seul magasin pour faire acheter des huiles en détail de la part des négociants français fait plus d' impression sur cette place que dix de la part des gens du pays. Tout le monde est attentif au mouvement de ceux des français pour voir s' ils font quelque augmentation et si le cas arrive, on peut dire que l' augmentation est générale deux heurs après, sans que ce mouvement influe aux diminutions car on croit alors que les français reculent pour mieux sauter. Si l' on tolère les magasins des huiles en détail de la part des français comme ce sera un moyen à faire une grosse partie des achats de cette denrée, tous les négociants seront obligés d' y avoir recours comme ont commencé quelques uns, à limitation de ceux de la Nation qui en ont déjà deux et trois, deux magasins par chaque maison française feront un nombre plus que suffisant pour porter les gens du pays à quelque émotion, les uns pour les empêcher d' acheter eux mêmes en détail les huiles qui leurs sont nécessaires pour leurs fabriques à savon et les autres pour leur ôter un droit qu' ils croient leur appartenir d' acheter en détail la denrée du crû de son pays, ce qui n' appartient proprement qu' aux citoyens. Avant l' établissement de ces magasins des négociants français pour les huiles en détail on avait la facilité de faire en cette ville des achats des chargements de cette denrée à Rettimo, mais présentement tous ces vendeurs (qui ont passé pour plus de trois cents mille mistaches huile depuis neuf années que nous sommes établis en cette Échelle qu' ils ont tous exactement consignés sans qu' il en manque un seul) se sont retirés et lorsque ceux de notre Nation qui n' ont point encore de maisons établies à Rettimo sont obligés d' y passer, pour y faire quelques achats, ils trouvent plus d' obstacles pour y réussir de la part des français qui y sont établis que de la part des gens du pays, car ceux - là non contents d' avoir le champ libre pour

ainsi dire pour acheter toute l'année ils multiplient leurs demandes à l'arrivée du nouveau venu avec tant de précipitation qu'on a de la peine à connaître si c'est par leur besoin ou pour faire augmenter la denrée à un prix excessif afin d'obliger le nouveau arrivé à quitter la partie; on dira peut être que c'est de l'habile négociant de tâcher de faire lui seul tout le commerce d'une Échelle, mais nous croyons que c'est contre l'intension des Messieurs les Échevins et Députés de la Chambre de Commerce de Marseille qui n'ont des vues que pour le bien public.

Le second c'est le nombre de dix maisons françaises établies en cette Échelle. On ne sera pas surpris de la subite augmentation des huiles si l'on considère que dix censaux* peuvent aller le même jour et peut être la même heure faire demande d'huile au même marchand vendeur, qui ne manque jamais de prétexter qu'on lui en donne un tel prix, et dans la crainte que cela soit on l'augmente pour en avoir la préférence. En réunissant ces dix maisons à cinq les demandes ne seraient pas si grandes et par conséquent le moyen d'obtenir les huiles à prix convenable plus facile; et ce qu'il y a de bien certain c'est que cette réunion de maisons outre l'avantage public qu'elle procurerait elle épargnerait encore environ trois mille piastres de dépenses toutes les années à la Nation, ce qui est une somme considérable pour une Échelle comme celle - ici.

Le troisième, il y a quelques négociants français en cette Échelle dont les censaux sont des vendeurs d'huile en grosses parties; qu'on suppose pour un moment que ces négociants cachent par leur prudence la quantité d'huile qu'ils ont besoin lorsqu'ils ordonnent à leurs censaux d'en faire des achats, mais item il faut leur faire connaître qu'on en a besoin, et il est presque impossible qu'un juif qui a des huiles à vendre en ménage bien le prix au profit de l'acheteur lorsqu'on lui donne des ordres d'en acheter.

Le quatrième. il s'est introduit depuis peu par quelques membres de la Nation une manière d'acheter les huiles en ce royaume la plus pernicieuse qu'on pouvait jamais s'imaginer, soit en donnant de l'argent à l'avance sans change (comme s'il ne coûtait rien de gagner) soit en recevant gratis les dépôts des

*) Censal = ὄνομα πού ἔδιναν στοὺς μεσίτες στὴν Ἀνατολή.

huiles des bourgeois pour en avoir seulement la préférence lors de la vente. L'expérience nous apprend toutes les années qu'on trouve toujours un gracieux avantage en achetant les huiles à l'avance ou quelque temps avant la récolte, soit qu'on achete du vendeur à grosse partie, soit qu'on achete du bourgeois; ce dernier qui ne l'ignore point ne vend sa denrée qu'au besoin, mais une fois qu'il a la facilité de la mettre en lieu d'assurance sans qu'il lui en coûte rien et de trouver de l'argent sans change pour survenir à ces besoins, il ne s'empresse plus de vendre ces huiles qu'après la récolte faite et comme alors le besoin des français est pressant le bourgeois en profite en demandant de ses huiles un prix exorbitant qu'on est forcé d'y donner.

Et le cinquième, toutes les raisons qui causent l'augmentation des huiles en ce royaume ne proviennent pas toujours des correspondants établis sur cette Échelle, mais elles sont souvent causées par l'empressement des Messieurs les négociants de Marseille soit en faisant des expéditions, avant d'être assurés que les huiles sont prêtes, soit en donnant la direction du chargement à des capitaines; il faut avouer qu'il y a des capitaines qui méritent et qui ménagent avec prudence la direction d'un chargement, mais il y en a aussi qui laissent facilement entrevoir leur dessin et soit que ces expéditions sans avoir leurs huiles prêtes soient adressées à des négociants établis ou à la direction des capitaines, toujours est-il assuré qu'avec le bâtiment sur l'Échelle on ne peut plus bien ménager le prix des huiles tant parce que ce bâtiment fait des dépenses journalières que parce que les gens du pays nous voyant forcés d'acheter ils demandent un haut prix des huiles et ils l'obtiennent.

Par toutes ces raisons expliquées au mémoire ci-dessus on montre autant qu'il nous semble les causes du dérangement des affaires de cette Échelle mais nous espérons des lumières et de l'équité des Messieurs les Échevins et Députés de Commerce de Marseille qu'ils y appliqueront le remède qu'ils croiront être nécessaire pour l'avantage des Messieurs les négociants de Marseille et utile pour ceux de cette Échelle.

'A la Canée le sixième Juin mille sept cent trante six

P. Rille et Compie

28.

(Aff. Etr. B¹ 344)

*Υπόμνημα τῶν Chaulan καὶ Hermitte ἐμπόρων στὰ Χανιά, συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 28 Ἰουνίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(La Canée, le 7 Juin 1736)

Mémoire sur la situation de l'Échelle de la Canée

Les causes du dépérissement des affaires en cette Échelle se réduisent à trois points.

Les achats qu' on fait à avance des particuliers qui recueillent l' huile pour livrer à la récolte.

Les magasins tenus par les français aux avenues de la porte de la ville pour acheter l' huile en charges.

Et les argents donnés sans change et même au change, en vue d' avoir de l' huile en magasin dont on ne fixe le prix que lorsque le débiteur veut vendre.

On va tâcher de mettre au jour les inconvénients qui résultent de ces trois points; et tout ce que nous dirons ne sera appuyé que sur des faits constants.

La seule nécessité où se trouvent les bourgeois et les paysans dans le cours de l' année, tant pour avoir de quoi vivre, que pour cultiver et ensemençer leurs terres, les oblige de vendre le fruit de leur récolte huit, dix mois et même un an avant que de l' appercevoir à un prix fort modique et fort au - dessous de ce que l' huile vaut toujours au temps de la récolte; ce tempe venu la nécessité n' ayant cessée que pour un temps, ils ne livrent jamais à plein la quantité d' huile qu' ils ont vendue d' avance; ils portent alors à d' autres pour fournir à leurs besoins présents une partie des huiles dont ils avaient reçu déjà le paiement. Les français qui comptent sur la quantité d' huile pu' ils achètent ainsi d' avance en donnant avis à leurs amis pour qu' on leur expédie des bâtimens pour l' enlever; ces bâtimens venus, comme l' huile n' est pas livrée à plein et que les débiteurs restent en arrière du quart, du tiers et même de la moitié, quelques fois plus, ces français sont alors obligés pour subvenir au chargement de leurs bâtiment, d' acheter l' huile à tout prix et la font monter dans peu à des prix exorbitants.

Ces achats faits des particuliers ont un autre inconvénient;

c' est qu' ils ôtent aux marchands d' huile les moyens de nous en passer des ventes considérables comme ils faisaient autrefois ou à l' avance ou dans le temps même de la recolte. Ils n' osent pas s' engager aujourd' hui parceque les français leur enlèvent l' huile sur laquelle ils comptaient. On a beau dire qu' il n' y a pas assez de vendeurs pour satisfaire au nombre des demandeurs; c' est précisément parce que les français achètent directement des particuliers qu' il n' y a pas un plus grand nombre de vendeurs en gros. Tel ferait volontiers ce commerce qui n' ose pas s' y aventurer.

Les magasins que les français tiennent aux avenues de la porte de la ville pour acheter les charges d' huile qui entrent, portent aussi un préjudice considérable au bien du commerce; en ce que les gens du pays qui y ont aussi des magasins, ne manquent jamais de rencherir sur le prix que les français mettent d' abord à cette denrée dans l' espoir d' en acheter une plus grande quantité. Les français pour ne pas rester en arrière augmentent encore, ceux - là assurés de leur revendre après en gros avec quelque paras de bénéfice, poussent toujours au - delà du prix de ceux - ci et ainsi dans peu de jours l' huile monte à un prix ruineux.

D' ailleurs ceux des français qui tiennent ces magasins et qui achètent tout ou en partie pour leur compte et qui ont acheté d' avance des parties d' huile considérables, peuvent bien être portés à pousser le prix de l' huile pour faire un profit plus considérable sur celles qu' ils ont déjà; à quoi ne porte pas l' avidité du gain? Et ils sont en celà secondés par l' empressement de ceux même qui n' achètent que pour compte d' amis qui n' ont d' autre vue que d' en faire une plus grande quantité.

Les argents qu' on donne sans change ou même au change dans la vue d' avoir de l' huile en dépôt dont on ne doit fixer le prix que dans le temps de la recolte et au choix du débiteur, contribuent aussi très fort au dérangement des affaires. Ceux qui prennent ces argents sont ou des bourgeois ou des marchands; les premiers s' ils ne trouvaient pas ce secours dans la bourse des français, vendraient leur huile aux marchands juifs ou autres, qui auraient par - là moyen de nous passer des ventes à nous mêmes les marchands - eux, mêmes qui trouvent de l' argent soit au change ou sans change, n' ont que faire alors de nous passer des ventes pour avoir de quoi fournir aux achats

journaliers qu' ils ont à faire; les uns et les autres se prévalent du besoin où ils savent que sont les français lorsque les bâtiments sont sur l' Échelle; ils prennent ce temps pour fixer le prix de l' huile qu' ils ont promis de donner par préférence à ceux qui leur ont prêté de l' argent, et leur font payer bien chèrement une marchandise qu' ils auraient à bon compte s' ils avaient profiter du besoin d' argent où sont eux - mêmes les marchands qui seraient dans la nécessité de passer des ventes d'huile pour en avoir.

On a proposé pour obvier à certains abus d' établir une repartition générale; cette repartition (les sources du dérangement subsistant) n' obvierait point au mal. Elle n' est pas praticable par rapport à la situation du pays et elle est sujette à beaucoup d' inconvénients pour nous mêmes.

Les achats des particuliers qui recueillent l' huile subsistant et les magasins aux avenues de la porte ayant toujours lieu, l' huile qui est ainsi achetée ne devant entrer en repartition que dans le temps de la récolte et au prix courant d' alors, on laisse subsister ce qui donne lieu à l' augmentation. Ceux qui font ces achats, ne devant en avoir pour eux que la plus petite partie, voudront au moins faire un bénéfice considérable sur ce qu' ils seront obligés d' abandonner; et il ne tient qu' à eux par le moyen des magasins de pousser le prix aussi haut qu' ils trouveront à propos.

Les gens du pays sont portés de mauvaise volonté contre les français; nous en avons vu, il n' y a pas longtemps, un terrible exemple. L' assurance d' une ligue que nous ferions pour tenir leur denrée à bas pris (et ils en seraient d' abord informés) les ferait éclater en murmures et porterait peut - être leur mauvaise volonté à des extrémités funestes pour nous. L' interdiction des magasins et des achats faits des particuliers ne produirait pas le même effet. Ce n' est que depuis peu que la français s' en sont aviser et au grand regret de tous les marchands du pays qui sont le plus grand nombre.

Nous disons encore qu' une repartition générale est sujette à beaucoup d' inconvénients par rapport à nous mêmes. La Nation de la Canée est composée de dix maisons, le commerce qui s' y fait pour France produit dix mille piastres de provisions; ces dix mille piastres reparties sur dix maisons ne leur procureraient guère au delà de ce qu' il faut pour leur dépense. Com-

ment sera - t - on en état de céder la place à d' autres après les dix années auxquelles la Cour a trouvé à propos de fixer la résidence des négociants dans les Échelles?

Cette repartition fermerait le port aux capitaines qui viennent avec la direction de leur chargement s' ils étaient obligés d' y entrer et quel séjour ne seraient-ils pas obligés de faire sur l' Échelle, si pour faire le chargement d' un tel capitaine il fallait en acheter dix autres. Si ces capitaines n' étaient pas obligés d' entrer dans la repartition, comme ceux qui viennent ainsi dans les Échelles sont obligés de s' adresser à un négociant, on n' aurait qu' à faire expédier de France les bâtiments avec l' adresse au capitaine en apparence et ordre dans le fond de s' adresser à un tel qui de cette manière ferait ses affaires sans donner à la Nation aucune part aux achats qu' il ferait.

Les causes du dérangement des affaires de cette Échelle développées indiquent le remède qu' on peut y appliquer. Nous espérons des lumières et de l' équité de nos supérieurs qu' on remédiera au désordre d' une manière avantageuse pour les négociants de France et utile pour nous.

Fait à la Canée le 7 Juin 1736

Chaulan et Hermitte

29.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἐπόμνημα τῶν Careffe, Utre et Compagnie ἐμπόρων, συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 28 Ἰουνίου 1736 τοῦ Dez, προξένου στὰ Χανιά, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Χωρὶς ἡμερομηνία)

Mémoire sur les sujets qui portent préjudice au commerce des français sur les huiles de l' île de Candié, Savoir.

1^o Les ordres des négociants de France trop considérable pour ce pays.

2^o La façon d' acheter d' aujourd' hui contraire au bien général du commerce.

3^o La repartition générale préjudiciable au commerce des français.

Les négociants de Marseille donnent tous les ans des ordres

qui suffiraient pour contenter les dix maisons de l'Échelle. Si le travail de celle-ci pouvait être poussé aussi loin que le besoin, chacun sait que le sixième de ce besoin n'est jamais rempli et que pour avoir plus d'huile, les uns que les autres on se sert de divers moyens, comme de donner de l'argent sans change, recevoir en dépôt d'huiles en magasin gratis et ne couper le prix de celle-ci qu'à la volonté du vendeur qui attend toujours l'extrémité pour vendre; delà s'ensuit que pour un ou deux chargements qu'on fait plus que les autres par cette espèce de préférence pour les huiles, on en soutient le prix au grè du propriétaire, de quoi le public est d'abord informé, ce qui ne contribue pas peu à produire les mauvaises affaires.

Le plus certain, dit-on, est de faire des achats à l'avance, c'est notre avis pour les achats faits des marchands de la ville, mais ceux qu'on fait des villageois et paysans et qu'on va le plus souvent forcer à cela jusque dans leurs tanières, ils ne sont ni tolérables ni d'un secours assuré pour charger les bâtiment. La preuve du préjudice que ces achats portent au commerce est de voir que les négociants juifs qui font ce négoce soient en arrière tous les ans de 6, 10, 15 ou 20000 mistaches d'huile, lesquels venant à leur manquer leur font perdre le fruit de leur travail et au delà, car c'est l'ordinaire de ne recevoir qu'une partie de ces achats et de se contenter d'une promesse pour une autre récolte; on repend ainsi beaucoup d'argent à la campagne, on attire à soi les pratiques qui faisaient autrefois une partie du fondement des ventes des négociants juifs de la place, et en empêchant ces derniers d'être en état de vendre comme ci-devant, on se trouve pourvu d'un peu d'huile et de beaucoup de créances qui subsistent longtemps d'une récolte à l'autre. Voilà le fruit des achats à l'avance avec les campagnards.

'A l'ouverture de la récolte il y a divers magasins français ouverts pour le détail; on fixe un prix pour les achats de ces magasins; les juifs, les fabricants à savon et tous ceux qui travaillent à l'huile se règlent sur ce prix et pour pouvoir faire plus ils renchérissent souvent, on vient à faire réflexion ensuite que les prix augmentent tous les jours, qu'il conviendrait de les diminuer vu l'abondance de la marchandise et la perte qu'il donne à Marseille; mais dans la crainte de faire éloigner les pratiques qui apportent tous les jours l'huile au magasin on ne veut jamais être les premiers à baisser le prix, on aime mieux le

soutenir dans ce feu de la récolte et ensuite lorsqu' elle tire sur sa fin on est obligé de suivre une route qu' on s' est formée volontairement; c' est pourquoi on ne voit plus à présent que la marchandise une fois montée, diminue beaucoup de sa grande augmentation comme elle faisait autrefois. Jadis pour charger dix bâtiments, l' huile aurait montée peu à peu de 40 jusqu' à 50 paras, après quoi le calme succédant et le pays ne voyant point ces magasins du détail qui leur servent comme de guides, l' huile revenait presque aussitôt à son premier prix et dans cet intervalle chacun faisait ses affaires; où est ce temps là! pour le faire revenir il faudrait, se semble, fermer les magasins du détail, tant ici qu' à Rettimo, supprimer les achats à l' avance pour le dehors, ne donner aucun argent à l' avance pour cause d' huile, ni recevoir des huiles en dépôt.

Dès qu' on supprimera ce qui est contraire au bien de ce commerce selon l' explication ci - dessus, il y aura moyen de le faire avec plus de facilité et de convenance et on verra en même temps croître le nombre des négociants du pays qui oseront passer pour lors des ventes auxquelles il ne sauraient s' engager présentement; et effectivement on voit la moitié d' une récolte en magasin à la disposition même des français, sans qu' il se trouve personne qui veuille vendre et sans même que ces français qui ont l' huile puissent leur fixer le moindre prix et cela parceque les propriétaires les leur livrent partie en dépôt et retirent l' avance à peu près sa valeur sans en payer un change, ils ont ainsi le provenu de leur denrée sans être dans la nécessité de la vendre, pour faire leurs affaires. Voilà les inconvénients que les dépôts et les magasins du détail entraînent après soi.

On parle d' une repartition générale; ce moyen pour remettre les affaire est bon pour un pays où le nombre de maisons est proportionné au travail, et où il y a d' ailleurs divers articles qui suppléent les uns aux autres; mais en cette île où il n' y a qu' un peu d' huile, la repartition ne saurait jamais convenir pour deux raisons, la première est qu' elle ne produirait à chaque maison que la dépense du courant de l' année et la seconde c' est que, pour avoir l' huile d' une manière convenable à tous, il faudrait y fixer un prix qui ferait crier les habitants du pays. Nous y sommes vus d' assez mauvais œil pour ne pas éviter tout ce que peut nous rendre suspects, de façon qu' il paraît qu'

il n' y a rien de mieux à faire que de ne plus recevoir l' huile en dépôt, interdire les achats au dehors, fermer les magasins du détail et permettre d' ailleurs à un chacun de commercer selon ses lumières.

Careffe Utre et Compie

30.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἐπόμνημα συνημμένο στὴν ἐπιστολὴ τῆς 14 Αὐγούστου 1737 τοῦ Maltor, ὑποπροξένου στὸ Ἡράκλειο, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Candie, le 14 Août 1737)

Mémoire pour Monseigneur le Comte De Maurepas

Un officier de la Porte Ottomane connu sous la qualité d' Aga du Grand Visir, envoyé en l' île de Candie pour en visiter les fortifications, l' artillerie et les munitions de guerre, arriva à la rade de la Sude le vingtième du mois passé.

Il commença de travailler au fait de sa mission par la visite du château de la Sude, pour les réparations duquel et en conséquence des ordres dont il est porteur, il a été ordonné qu' on préparât incessamment douze mille quartiers de pierres taillées et tous les matériaux nécessaires à l' emploi de ces pierres; ces pierres sont des carrés longs, d' un pied et demi de hauteur par environ deux pieds et demi de longueur. Cet officier passa ensuite de la Sude à la Canée, d' où il s' est rendu à Candie le deuxième du présent mois d' Août.

Les fortifications externes donc le nombre est de sept, furent le premier objet de sa visite; il a jugé qu' il serait nécessaire d' y faire beaucoup de réparations, de même qu' à une partie considérable des murailles qui soutiennent les glacis du fossé de la ville et à celles du chemin couvert dans le même fossé. Les mines sont dans le même cas par le dommage que les pluies y ont causé dans le temps. Cet officier a été satisfait de l' état des remparts et des bastions, il paraît cependant qu' il y avait beaucoup de réparations à faire.

Les magasins à poudre ont été trouvés dégarnis et partie de la poudre qu' il y a, a été trouvée de mauvaise qualité par les épreuves qu' on en a faites.

Dans le magasin des armes il n' y a que de fusils ou mousquets à mèches et d' autres armes anciennes qui ne peuvent être d' aucun usage. Une partie des canons et généralement tous les affûts sont dans un état à ne pouvoir plus servir; il y a seulement quarante huit affûts dans les magasins de l' arsenal, à la construction desquels on employa l' année dernière toutes les matières propres à ces ouvrages. Par la visite qu' on a faite des bombes et des boulets à canon, on a trouvé qu' il y en a une suffisante quantité, mais on a remarqué qu' il manque beaucoup des ustensiles nécessaires au service de la grosse artillerie.

L' aga du Visir a voulu en conséquence de sa commission être instruit de l' état présent de la garnison; il s' en est rapporté aux registres des officiers, suivant lesquels cette garnison consiste à environ sept mille cinq cents hommes de différents corps de milices et quinze cents desquels sont janissaires.

Une partie du fossé de la ville était employée en jardins; les rigoles qui y conduisaient l' eau ont été remplies de pierres et de terre et il a été défendu de mettre cette partie du fossé ni aucune autre en jardin à l' avenir.

On conserve dans des magasins souterrains, qu' on appelle des puits, une provision de quarante mille mesures de blé qui n' ont pas été ouverts depuis longtemps; on a résolu de les vider cette année et de renouveler ces quarante mille mesures de blé; chaque mesure de blé pèse environ cinquante livres poids de table.

Les gens du pays ont d' abord paru être beaucoup en peine de la cause du voyage et de la commission de l' officier du Visir; ils sont présentement occupés par d' autres inquiétudes; des passagers turcs d' un bâtiment parti de Smyrne le 4 de ce mois d' Août et arrivé le 8 à Candie, ont débité que les soldats de l' armée commandée par le Grand Visir s' étaient mutinés, qu' après avoir tuer ce Seigneur, son Keaya et le Janissairaga une partie de cette armée avait passé dans le camp des tartares et que l' autre partie s' est retirée chacun chez soi. On ajoute qu' il y avait des mouvements séditions dans la ville capitale de l' Empire, que le Grand Moufti profitant de l' exemple des malheurs arrivés dans un semblable cas à son père, a abdicqué sa dignité et s' est retiré dans une ville de la Natolie. On parle, mais sourdement, de la prochaine déposition du Grand Seigneur, il y a même de personnes constituées en dignité, qui prétendent

que ce prince est déjà déposé; et de toutes ces différentes nouvelles qui peuvent être sans fondement ou du moins altérées, il résulte une consternation qui est générale.

Dès le commencement du mois de Janvier dernier et sur de lettres que des esclaves de Malte avaient écrites on crut ici que les armées du Roi d'Espagne devaient passer en Morée et en cette île de Candie. Ce bruit fit de si fortes impressions dans l'esprit des habitants de l'île que les Pachas qui la gouvernent crurent devoir en informer la cour ottomane et rendre compte en même temps de l'état des places de guerre. Les gens sensés de la ville de Candie croient que c'est en conséquence de ces informations que l'aga du Visir a été envoyé.

31.

(Aff. Etr. B¹ 344)

Ἑπόμνημα συνημμένο στην ἐπιστολή τῆς 14 Σεπτεμβρίου 1737 τοῦ Maltor, ὑποπροξένου στὸ Ἡράκλειο, πρὸς τὸν ὑπουργὸ τῶν Ναυτικῶν De Maurepas.

(Candie, 14 Sept. 1737)

Quatrième mémoire sur le Commerce
de l'huile de l'île de Candie

Par les mémoires qui ont précédé celui-ci il a été démontré que les causes du dérangement du commerce de l'huile de l'île de Candie sont :

La mésintelligence des négociants français de la Canée causée par leur trop grand nombre; leur empressement à acheter l'huile et à la payer même longtemps avant la récolte; la pratique de ceux de ces négociants dont le principal commerce consiste à acheter ainsi l'huile et à la revendre ensuite sur le lieu et l'établissement des magasins que les nationaux tiennent aux avenues de la porte de la ville.

Le Sieur Maltor qui a fourni ces mémoires dans le temps et qui proposa même des moyens pour arrêter ces abus, étant allé dernièrement à la Canée où il a recueilli avec soin tout ce qui de la part des nationaux avait du rapport à leur commerce, ose présenter un plan plus simple que les précédents et qui peut à son avis arrêter efficacement le cours de ces abus et celui d'un autre encore qu'il a remarqué et qui est occasionné par le be-

soin que des négociants de Marseille peuvent avoir de se servir de l'Échelle de la Canée pour attirer précipitamment à eux les fonds qu'ils ont en d'autres Échelles; une opération de cette espèce nuisit beaucoup dans le mois de Juin dernier au commerce de la Canée où les achats d'huile ayant été suspendus à cause de sa cherté, on commençait à en voir diminuer le prix lorsque l'arrivée d'un bâtiment dérangerait cette disposition par l'empressement de celui auquel il fut adressé et que répondit au murmure des autres négociants qu'il ne pouvait pas se dispenser d'exécuter les ordres de son majeur.

Il a paru au Sieur Maltor que pour remédier à ces inconvénients il serait convenable que les nationaux partageassent également entre eux l'huile qu'ils achètent à la Canée et celle qu'ils font acheter à Rettimo et au département de la ville de Candie et que ceux de ces nationaux qui la revendraient sur l'Échelle fussent exclus du partage.

Par là on arrêterait les effets de la mésintelligence première cause du mal et ce partage romperait les mesures de ceux qui n'achètent de l'huile que pour la revendre ne négligent aucun des moyens que leur cupidité leur suggère pour la faire renchérir. Les gens du pays même perdraient l'utilité qui leur revient du manque d'expérience des négociants français derniers venus. Or ce défaut d'expérience est aussi une des causes capitales du dérangement du commerce de la Canée, ainsi que le Sieur Maltor le remarqua un jour que les anciens négociants faisant sentir dans la joie d'un festin la supériorité des moyens qu'ils avaient pour les achats des huiles, un des derniers venus répondit qu'il en convenait mais qu'il avait une ressource lui-même qui le mettait en état de charger les bâtiments qui lui étaient adressés et que cette ressource consistait à payer plus chèrement l'huile, voilà ajouta-t-il ce qu'occasionne votre expérience, ni vos amis ni les nôtres n'y trouvent souvent pas leur compte.

Il est aisé de remarquer que la différence qui se rencontre parmi les négociants de la Canée, dans les moyens qu'ils ont d'acheter l'huile produit un préjudice considérable; l'égalité du partage y remédierait, de même qu'à celui qui revient de la pratique où ces négociants sont d'acheter l'huile et de la payer longtemps avant la récolte.

Les juifs sont ordinairement les vendeurs de ces achats prématurés. Ils n'auraient plus eux-mêmes les moyens d'acheter

des gens du pays qui recueillent l'huile par ce que le secours de l'argent des nationaux leur manquerait et de la cessation de cet abus il resulterait, que ceux qui recueillent l'huile ne trouveraient de ressource que chez les français, ce qui formerait un avantage important; les facultés des habitants du royaume de Candie sont bornées à peu de chose; c'est là un fait certain, mais supposant même que les juifs seraient toujours en état d'acheter d'avance l'huile, ainsi qu'ils le pratiquent depuis longtemps, il est naturel de présumer qu'ils seraient menagés sur leurs opérations dès qu'ils seraient assurés de n'avoir plus l'avantage de la concurrence des négociants français sur lequel ils comptent beaucoup. Un autre bien qui reviendrait de ce partage serait la retraite de quelques uns des négociants de la Canée; son commerce année commune ne peut pas être porté au dessus de trois cents mille piastres qui en donnent douze mille aux dix maisons de négociants qui sont établis et à chacune desquelles il ne reviendrait que douze cents piastres. Ces maisons sont régies par deux négociants; or l'objet du profit de cette commission ne serait certainement pas capable d'arrêter ceux qui ont déjà quelque fortune et par leur retraite ceux qui resteraient auraient lieu d'espérer d'aller un jour rejoindre leur famille avec quelque aisance.

Κ. Γ. ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΙΔΗΣ